

Mise en place d'un système de contrôle-sanction automatisé

Présentation de la campagne « La vitesse tue. Levez le pied »

Conférence de presse du
29 septembre 2014



Mise en place d'un système de contrôle-sanction automatisé

1. Volet législatif

2. Volet conceptuel

Mise en place d'un système de contrôle-sanction automatisé

Historique

- septembre 2003:** Accord de principe du Conseil de Gouvernement
- novembre 2003:** Mise en place du Comité de pilotage « caméras »
-> sous la tutelle de la Commission de circulation de l'Etat
-> regroupant toutes les autorités concernées
- janvier 2007:** Accord du Conseil de Gouvernement sur les principes de fonctionnement du CSA
- juin 2010:** Relance du dossier / Comité de pilotage « caméras »
- mars 2012:** Compromis sur le volet législatif
- juin 2012:** Avis du Procureur général d'Etat
- février 2014:** Relance du dossier / Département des transports en concertation avec un conseil juridique externe
- juillet 2014:** Lancement de la procédure législative

Mise en place d'un système de contrôle-sanction automatisé

Programme gouvernemental de 2013

« le contrôle de police aux points névralgiques sera renforcé et l'installation de radars aux endroits dangereux de notre réseau routier sera mise en œuvre en tenant compte des dispositions applicables en matière de protection de données ».

Mise en place d'un système de contrôle-sanction automatisé

2013

39% DES ACCIDENTS
mortels ont pour cause
LA VITESSE



52% DES POINTS RETIRÉS
suite à un
EXCÈS DE VITESSE

Mise en place d'un système de contrôle-sanction automatisé

Principes

1. Création d'un Centre de traitement des infractions

- ✓ gestion du système CSA
- ✓ sous l'autorité du ministre en charge de la Police grand-ducale
- ✓ dans les bâtiments de l'Unité Centrale de Police de la Route à Bertrange
- ✓ exploité par la Police Grand-Ducale
- ✓ sous la surveillance du procureur d'État

Mise en place d'un système de contrôle-sanction automatisé

2. Infractions visées

- ✓ excès de vitesse
- ✓ inobservation d'un feu rouge
- ✓ non-respect des distances de sécurité
- ✓ fait de circuler sur des voies réservées à d'autres usagers

Mise en place d'un système de contrôle-sanction automatisé

3. Fonctionnement

- ✓ détection par l'appareil de contrôle automatique du véhicule ayant servi à commettre l'infraction
- ✓ prise d'une photo montrant la plaque d'immatriculation et son conducteur
- ✓ enregistrement de la photo et envoi automatique au Centre
- ✓ constatation de l'infraction et identification titulaire du certificat d'immatriculation au moyen de la plaque d'immatriculation au Centre
- ✓ envoi de l'avertissement taxé par voie postale

Mise en place d'un système de contrôle-sanction automatisé

4. Responsabilité

✓ Responsabilité pénale

⇒ conducteur (art.14bis de la loi de 1955)

Sanction:

- amende
- perte de points (le cas échéant)
- interdiction de conduire (le cas échéant)
- inscription au casier judiciaire (le cas échéant)

Mise en place d'un système de contrôle-sanction automatisé

✓ Responsabilité pécuniaire

- ⇒ titulaire du certificat d'immatriculation
- ⇒ représentant légal (immatriculation au nom d'une personne morale)
- ⇒ locataire (location / leasing)
- ⇒ acquéreur (cession)

Sanction:

- amende et
- le cas échéant, perte de points

(sauf manifestement pas l'auteur de l'infraction et tout fait pour trouver l'auteur)

Mise en place d'un système de contrôle-sanction automatisé

5. Droit de contestation

- ⇒ Titulaire du certificat d'immatriculation / représentant légal / locataire / acquéreur

- ✓ désignation du conducteur
 - > le Centre informe le conducteur désigné qu'il est redevable du paiement d'un avertissement taxé et que sa responsabilité pénale est recherchée
 - > Conducteur désigné: droits de défense selon art.15 / loi de 1955: établissement d'un procès-verbal

- ✓ force majeure

- ✓ vol / abus de confiance / escroquerie / destruction du véhicule

Mise en place d'un système de contrôle-sanction automatisé

Procédure

✓ En cas d'avertissement taxé

⇒ délai de 45 jours (+ 1 mois si non-résident)

⇒ formulaire pré-imprimé joint à l'avertissement taxé à retourner au Centre

⇒ vérification de la recevabilité de la contestation au Centre

Contestation recevable: responsabilité pécuniaire pas engagée

Contestation irrecevable de plein droit: responsabilité pécuniaire reste engagée

Dans les autres cas: transmission du dossier au procureur d'Etat

✓ En cas d'établissement d'un procès-verbal

⇒ convocation d'office au Centre (délai 45 jours /+ 1 mois si non-résident)

⇒ Si la personne concernée ne se présente pas, transmission du dossier au procureur d'État

Mise en place d'un système de contrôle-sanction automatisé

6. Consultation de la photo

- ✓ pas de transmission d'office
- ✓ sur demande au Centre
- ✓ procuration possible
- ✓ toute personne autre que le conducteur est masquée

Mise en place d'un système de contrôle-sanction automatisé

7. Traitement des données à caractère personnel

- ✓ respect de la législation applicable en matière de protection des données
- ✓ responsable du traitement = Directeur général de la Police grand-ducale
- ✓ droit d'accès indirect selon article 17 § (2) de la loi du 2 août 2002
- ✓ durée de conservation:
 - photos : 2 semaines
 - > après paiement de l'avertissement taxé / jugement définitif
 - > du jour où dossier classé sans suite
 - autres données : 3 ans

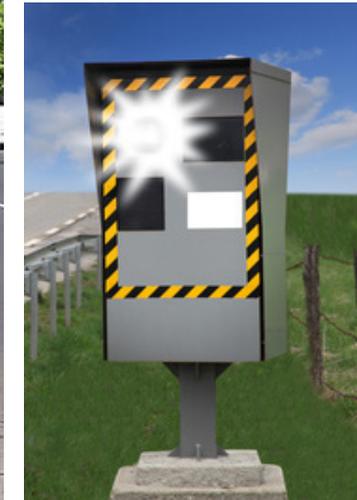
Mise en place d'un système de contrôle-sanction automatisé

1. Volet législatif

2. Volet conceptuel



Radars fixes



40'000 € / site



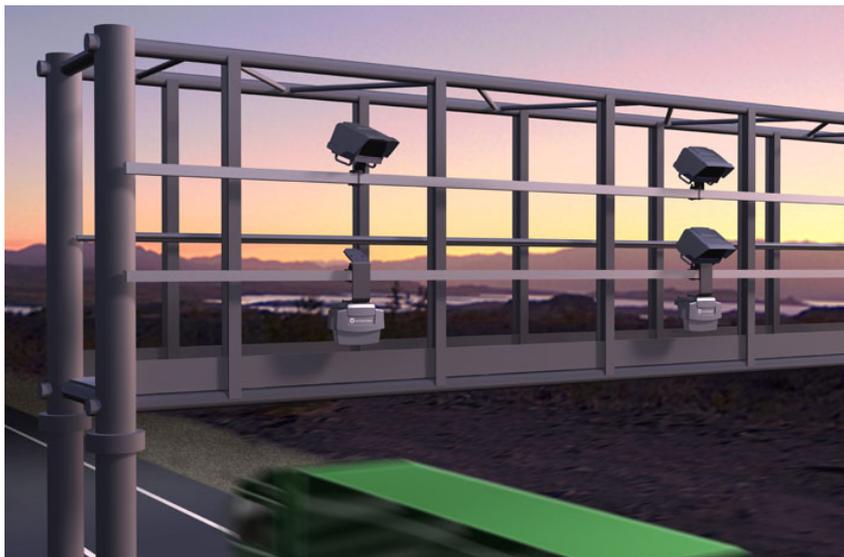
Radars mobiles



50'000 € / unité



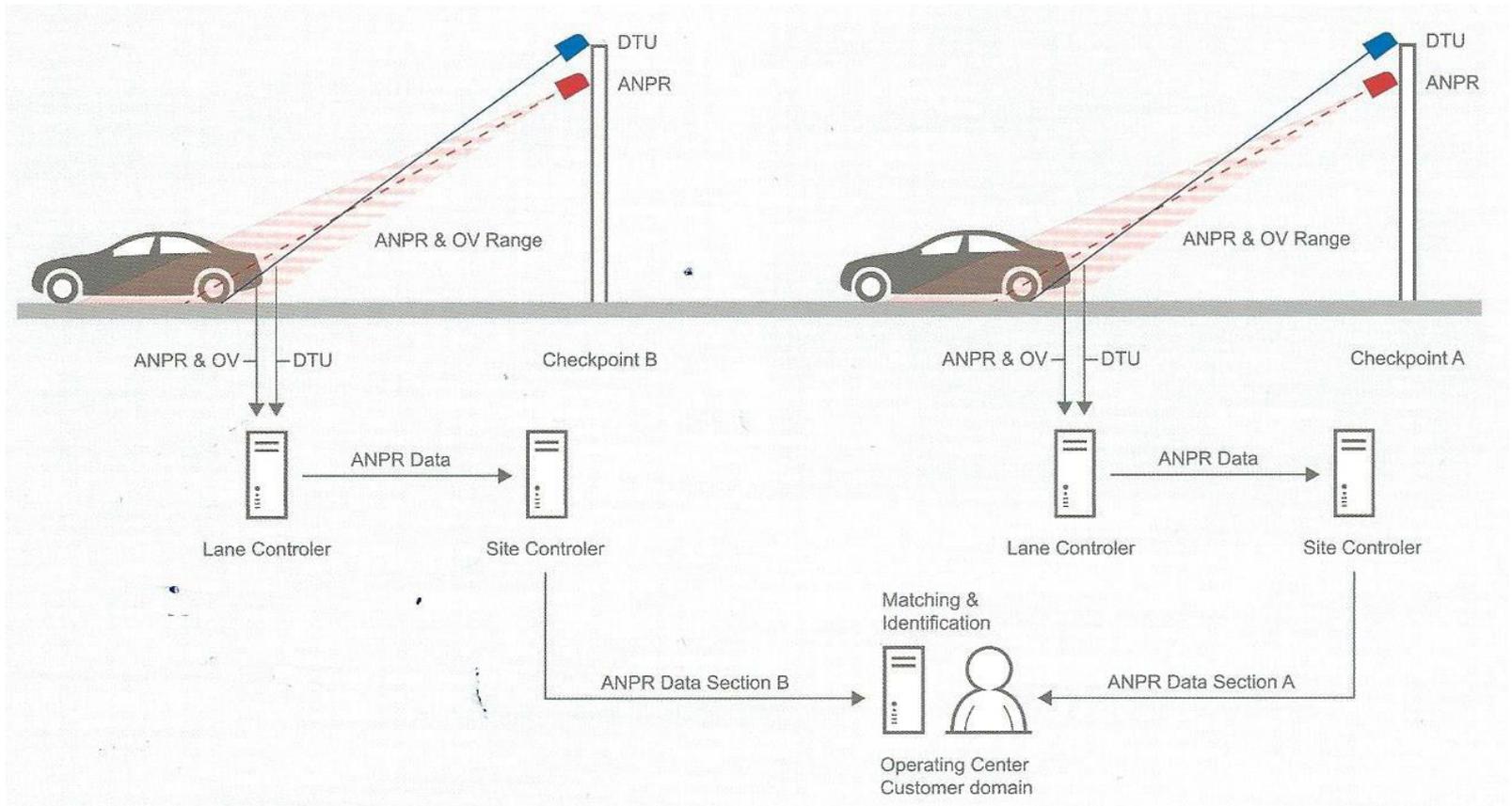
Radars tronçons (Phase 2)



165'000 € / tube resp. direction



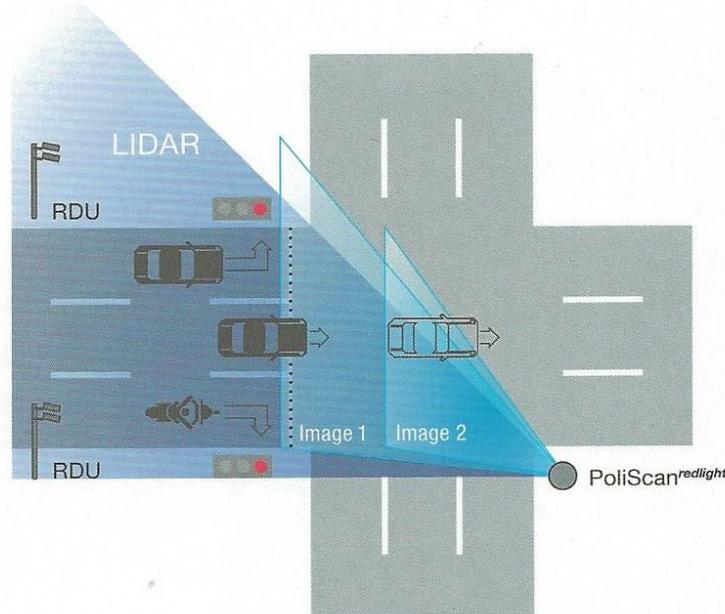
Radars tronçons (Phase 2)



Vitesse moyenne calculée sur base des temps de passage au points A et B (horodates GPS) et de la distance entre ces points de contrôle.



Radars feux rouges (Phase 2)



95'000 € / direction

+ 3'500 € pour contrôle vitesse

Vehicles are detected using laser-based technology, and violations are documented using two high-resolution digital cameras.

Il y a violation si la voiture passe les 2 lignes (fictives) configurées pour chaque carrefour. Ce dispositif nécessite une liaison vers l'armoire de commande des feux. Si l'on souhaite contrôler les 2 sens de circulation, il faudra 2 équipements.



Étude sur les emplacements

- Groupe de travail «audits de sécurité» (Administration des Ponts et Chaussées, Police Grand-Ducale, Association nationale des Victimes de la Route, Sécurité Routière, ACL, Centre de formation pour Conducteurs et MDDI- Dépt. des travaux Publics, Dépt. des transports et Dépt. de l'Environnement)
- en janvier 2014 prenant en compte la géolocalisation des accidents 2011,2012 et 2013
 - Choix de 20 sites parmi les 44 sites potentiels



Étude sur les emplacements

B7 : Echangeur d'Ettelbruck – Echangeur d'Erpeldange.

N11 : entre Waldhof et Gonnerange.

N7 : Lipperscheid-Dellt Fridhaff-Hoscheid

N7: Dorscheiderhäuschen Hoscheid - Marnach

CR 101 : Direndall-Kopstal-Schoenfels

N14 : Stegen

N8 : Entre Brouch et Reckange

N28 : Oetrange-Bous : emplacement à l'entrée de Bous

N13 : Welfrange

N 10 : Hëttermillen

N3 : Schlammestee-Hesperange-Frisange : Un radar sera implanté à l'approche du lieu-dit « Schlammestee »

N5 : entre Bascharage et Helfent : Un radar sera implanté à Grevelsbarrière

N13 : Windhof –Garnich

N24 : entre Oberpallen et Beckerich

N7: Rouscht

N10 : Wallendorf Pont-Bollendorf-Pont

N12 : Emmeschbach Winckrange-Asselborn

N15 : Heiderscheidgrund-Heiderscheid

N10 : « A Wann » Steinheim-Echternach

A4/B4: sous le tunnel Merl

Détermination des sites ayant le plus de notes élevées, en faisant varier les paramètres de pondération α , β et γ .

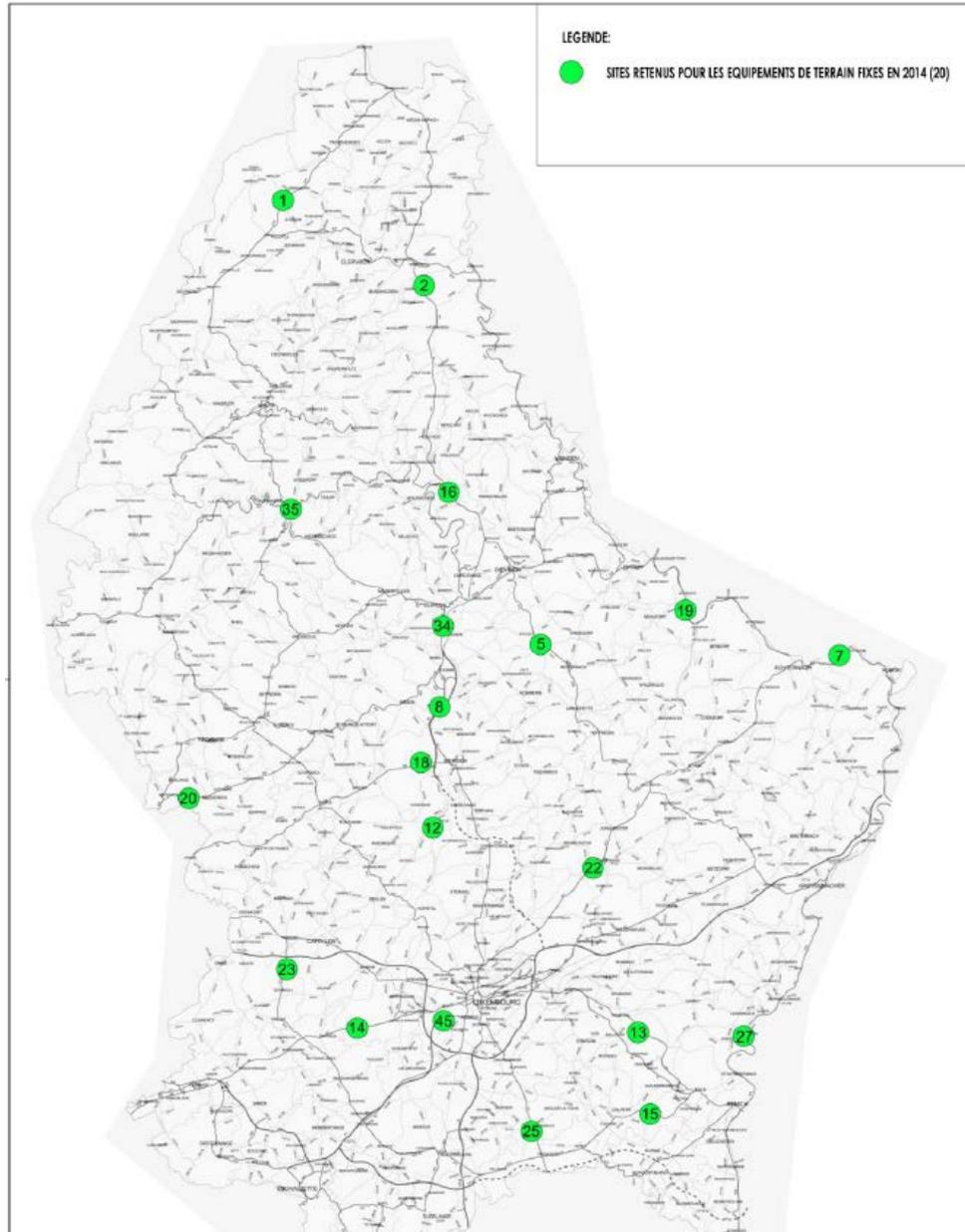
Note par site =

$$\alpha * N_{\text{Accident}} + \beta * N_{\text{Blessés/Morts}} + \gamma * N_{V85}$$

NV85 = rapport entre la vitesse V85 (celle dépassée par 15% des usagers) et la vitesse limite ou conseillée.



Nombre de radars fixes : 20





Nombre de radars autres pays

Pays	cam/1000km2	cam/1000000hab
A	14,00	143,10
B	57,400	178,70
CH	19,70	109,50
D	11,20	48,40
DK	0,20	1,80
ES	3,00	35,00
FR	6,60	58,80
GB	22,50	91,00
GR	3,10	36,70
I	18,30	94,00
NL	28,60	72,70
P	0,40	3,90
PL	6,40	52,10

(radars vitesse et feux-rouges)

Moyenne	9,56	57,49
----------------	-------------	--------------

Luxembourg avec 20 radars fixes:

7,75 caméras/1000km2 – 36,3 caméras/1,000,000 habitants



Planning

1. Volet législatif: vote de la loi prévu avant les vacances d'été 2015
2. Centre de traitement: mise en soumission avant la fin de l'année 2014
3. Appareils fixes et mobiles: mise en soumission en novembre

-> Les premiers radars seront prévisiblement mis en service fin de l'année prochaine

Lancement de la campagne de sensibilisation: « Levez le pied! »



Campagne: « Levez le pied! »

Objet:

- Amélioration de la sécurité des usagers de la route par la modération de la vitesse

Public cible:

- Tous les usagers de la route, résidents et frontaliers

Message:

- La vitesse tue. Levez le pied!

Durée:

- 3 semaines à partir du 29 septembre 2014 (panneaux routiers: 3 mois)

Campagne: « Levez le pied! »

Objectifs:

- **Sensibiliser les conducteurs aux dangers liés à la vitesse excessive, cause principale des accidents de la route**
- **Rappeler aux conducteurs le respect des limitations de vitesse**
 - en toute circonstance
 - quel que soit le type de réseau de circulation

Campagne: « Levez le pied! »

Supports:

- 45 panneaux routiers sur le réseau luxembourgeois
- Affichage « full back » de 10 autobus du réseau RGTR
- Spot radio (couverture nationale)
- Annonces presse (couverture nationale)
- Barrières parking
- Signalétique escaliers
- Internet (couverture nationale et transfrontalière)
- Affichage de messages sur displays autoroutiers « CITA »

3 visuels pour 3 cibles différentes (1/3)



JE N'AI VÉCU QUE 16 ANS

LEVEZ LE PIED!

 LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

 SÉCURITÉ
ROUTIÈRE
LUXEMBOURG

3 visuels pour 3 cibles différentes (2/3)



JE N'AI VÉCU QUE 23 ANS

LEVEZ LE PIED!

 LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

 S
SÉCURITÉ
ROUTIÈRE
LUXEMBOURG

3 visuels pour 3 cibles différentes (3/3)



JE N'AI VÉCU QUE 42 ANS

LEVEZ LE PIED!

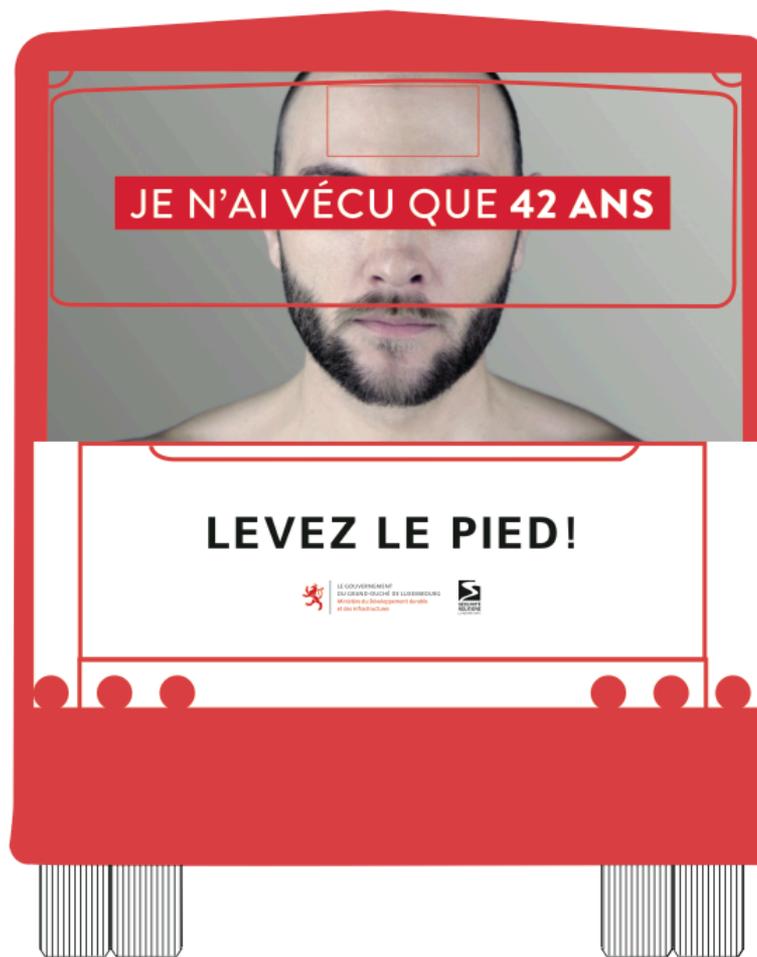
 LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

 S
SÉCURITÉ
POLITIQUE
LUXEMBOURG

Panneau routier



Affichage « Full Back » réseau autobus RGTR



Annonces presse

3 visuels pour 3 cibles différentes



Spots radio

3 voix pour 3 cibles différentes



Campagne: « Levez le pied! »

Signalétique urbaine - barrières

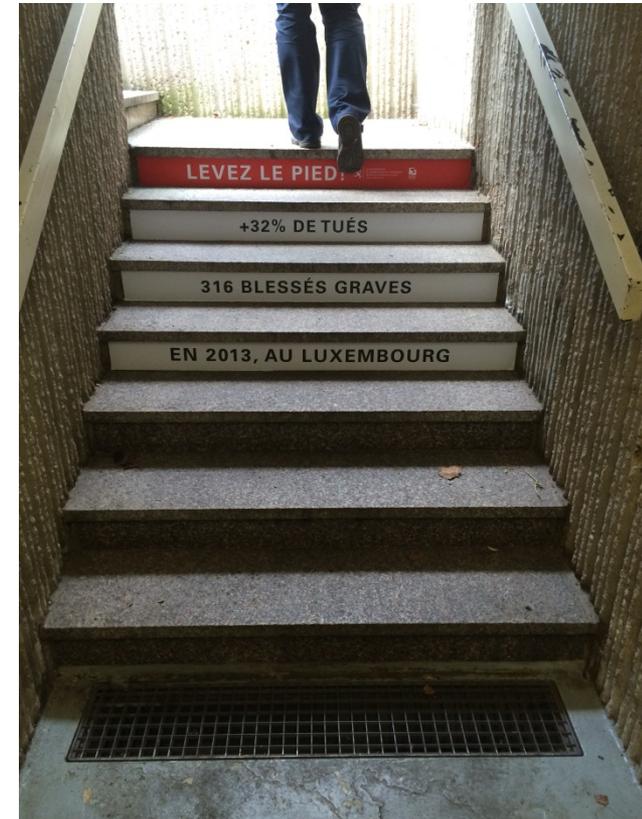
- Sensibilisation du public à la sortie des parkings pour automobiles
- Signalétique de messages statistiques sur les contremarches d'escaliers des parkings souterrains
- Parkings: P+R Bouillon, Martyrs, Knuedler, Neipperg, Théâtre, Monterey, Place de l'Europe...



Campagne: « Levez le pied! »

Signalétique urbaine - escaliers

- Sensibilisation du public à la sortie des parkings pour automobiles
- Message sur les barrières de parking souterrains
- Parkings: P+R Bouillon, Knuedler, 3 Glands, Neipperg, Place de l'Europe, Rocade, Schuman, Théâtre...



Campagne: « Levez le pied! »

Dossier de presse pour téléchargement sur

www.mddi.lu